



DEL- 2025 - 0004

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 16**

OBJET :

**SUBVENTION
ACCORDÉE AUX
SAPEURS POMPIERS**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 16 janvier
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 9/01/2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V.,

POUVOIRS : M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETARE : Mme LAMBERT B.

Les Sapeurs-Pompiers volontaires de Vallet, ainsi que l'Union Départementale des Sapeurs – Pompiers de Loire Atlantique, organisent le 127^e congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de Loire Atlantique le 13 septembre 2025 sur le site du Champilambart à Vallet.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **20 JAN. 2025**

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 21 JAN. 2025**

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**Le Maire,
Pascal EVIN**

